

1, singuli, æ, a.	11, undēni.	21, viceni singuli.	100, centēni.
2, bini, æ, a.	12, duodeni.	22, viceni bini.	200, dūcēni.
3, terni (trīni).	13, terni deni.	23, viceni terni.	300, trecēni.
4, quāterni.	14, quaterni deni.	29, undetrīcēni.	400, quadingeni.
5, quīni.	15, quini deni.	30, tricēni.	500, quingeni.
6, sēni.	16, seni deni.	40, quadrāgēni.	600, sexceni.
7, septēni.	17, septeni deni.	50, quinquāgēni.	700, septingeni.
8, octōni.	18, octoni deni.	60, sexāgēni.	800, octingeni.
9, nōvēni.	19, noveni deni.	70, septuāgēni.	900, nongeni.
	= undevicēni.	80, octōgēni.	1000, singula millia.
10, dēni.	20, vicēni.	90, nōnāgēni.	2000, bina millia.

REM. 1. Au-dessus de 20, on peut mettre le plus petit nombre le premier avec ou sans *et* : *quini et viceni* ou *quini viceni*, pour *viceni quini*.

2. Le distributif *milleni* ne se trouve que dans Plaute; on le remplace par *millia* précédé de *singula*, *bina*, *terna*, *quaterna*, etc.

3. Les nombres distributifs s'emploient, au lieu des cardinaux, avec les substantifs dont le pluriel ne désigne qu'un seul objet : *bina castra* (deux camps), *bina littera* (deux lettres). *Duo castra* signifierait deux châteaux forts; *duæ litteræ*, deux lettres de l'alphabet. Dans ce sens, on emploie *uni* et non *singuli* (*una castra*, § 28); *trīni* et non *terni* (*trīnæ litteræ*).

4. Le génitif pluriel des nombres distributifs est ordinairement en *um* (§ 108), au lieu d'*orum* : *pueri senum septenumve denum annorum*, Cic. (des enfants de seize ou dix-sept ans).

§ 144. Adverbes de nombre.

Nous avons parlé, § 94, des adverbes de nombre qui répondent au français *une fois*, *deux fois*, *trois fois*, etc. Nous en avons employé plusieurs au § 142, pour multiplier les nombres ordinaux au-dessus de MILLE. Il ne sera pas inutile d'en offrir ici une liste méthodique.

1, sēmēl.	11, undecies.	21, semel et vicies.	101, semel et centies.
2, bis.	12, duodecies.	22, bis et vicies.	200, dūcenties.
3, tēr.	13, terdecies,	30, tricies.	300, trēcēnties.
	= tredecies.		
4, quātēr.	14, quaterdecies,	40, quadrāgies.	400, quadingēnties.
	= quatuordecies.		
5, quinquīēs.	15, quinquies decies,	50, quinquāgies.	500, quingēnties.
	= quindecies.		
6, sexies.	16, sexies decies,	60, sexāgies.	600, sexcenties.
	= sēdecies.		
7, septies.	17, septies decies.	70, septuāgies.	700, septingēnties.
8, octies.	18, duodevicies,	80, octōgies.	800, octingēnties.
	= octies decies.		
9, nōvies.	19, undevicies,	90, nōnāgies.	900, noningēnties,
	= novies decies.		= nongēnties.
10, dēcies.	20, vicies.	100, centies.	1000, millies.

REM. 1. Au lieu de *semel et vicies* on dit aussi *vicies et semel* ou *vicies semel*; mais on ne peut pas dire *semel vicies*; car si l'on continuait ainsi, *bis vicies* signifierait quarante fois (2 fois 20); *ter vicies*, soixante fois (3 fois 20), et ainsi des autres.

2. Au-dessus de MILLE, on ajoute à *millies* les adverbes *bis*, *ter*, *quater*, etc.

2000 fois, bis millies.	200000, ducenties millies.
5000, quinquies millies.	500000, quingēnties millies.
10000, decies millies.	1000000, decies centies millies.
100000, centies millies.	= millies millies.

3. Les adverbes en *es*, employés à l'énonciation d'une somme d'argent, supposent toujours l'ellipse de *centena millia*; ainsi *quingies sestertium* veut dire cinq cent mille sesterces¹; *decies* un million; *vicies*, deux millions; *centies*, dix millions; *millies*, cent millions; *decies millies*, un milliard.

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS ET DÉTERMINATIFS.

I. Démonstratifs.

§ 145. 1. Nous avons vu, § 29, que le démonstratif *hic*, *hæc*, *hoc*, reçoit quelquefois l'addition de *ce* : *hicce*. Avec la particule interrogative *nē*, il en résulte les formes suivantes, qui sont fort usitées :

SING. N. *hiccinē*, *hæccinē*, *hoccinē*? Abl. *hoccinē*, *hæccinē*, *hoccinē*?
Acc. *hunccinē*, *hancinē*, *hoccinē*? PL. N. N. Acc. *hæccinē*?

Les cas où le simple ne se termine pas en *c*, par ex. *his-cine*, *hos-cine*, se rencontrent rarement. On ne dit pas du tout *huiccine*.

2. Le *ce* démonstratif est joint, dans l'ancien langage, à *ille* et à *iste*; mais la particule perd *e*, et la finale de l'adjectif subit une légère altération. Les principaux archaïsmes qui en résultent sont les suivants :

SING. N. *illīc*, *illæc*, (*illoc*) *illūc*. *istīc*, *istæc*, (*istoc*) *istūc*.
Acc. *illunc*, *illanc*, (*illoc*) *illūc*. *istunc*, *istanc*, (*istoc*) *istūc*.
Abl. *illōc*, *illāc*, *illōc*. *istōc*, *istāc*, *istōc*.
PL. N. N. Acc. *illæc*, *istæc*. PL. F. N. *istæc*.

3. On trouve dans Virgile *olli p. illi*; dans Lucrèce, *ollis p. illis*. C'est de ce radical que vient *ōlim* (autrefois), proprement, *dans ce temps-là*.

1. Monnaie romaine qui, au temps d'Auguste, valait à peu près 20 centimes ou 4 sous de notre monnaie actuelle, et qui s'appelait *sestertius*, *ii* (gén. pl. *-um p. -orum*). On trouve aussi, principalement chez les poètes, le neutre *sestertium*, *ii*, expression collective désignant mille sesterces.

4. Les poètes comiques combinent *ecce* et *en* (voici, voilà) avec les accusatifs de *ille* et de *is*, de cette manière : *eccillum, eccillam, eccillud*, pour *ecce illum*, etc. *Eccum, eccam, eccos, eccas*, pour *ecce cum, eam, eos, eas*. *Ellum, ellam*, pour *en illum, en illam*. Ils disent même *ecca* pour *ecce ea*.

5. D'autres formes vieilles, qu'il faut connaître, mais dont il ne faut pas plus se servir que des précédentes, sont *illi, illæ, isti, istæ, nulli, nullæ*, au génitif; *hæ, illæ, istæ, eæ*, etc., au datif féminin; *ibus, eibus* pour *iis*; *quõius, quõi* pour *cujus, cui*; *quãquam, aliquã*, à l'ablatif, pour *quõquam, aliquõ*.

6. *Ipse* est composé de *is* et de *pse*. Originaires *is* se déclinait et *pse* restait invariable, d'où les archaïsmes *eampse, eõpse, eãpse*, pour *eam ipsam, eo ipso, eã ipsã*. Au nominatif, les comiques disent souvent *ipsus*; on trouve même le superlatif *ipsissimus*.

7. *Iste* est composé de la particule *tẽ*, qui est devenue déclivable dans ce mot, comme *pse* dans le précédent.

II. Déterminatifs.

De cette même particule *tẽ* dérivent les adjectifs déterminatifs *talis, tantus, tot*, qui sont du plus grand usage. Ils s'emploient comme antécédents, et ont pour relatifs *qualis, quantus, quot*, dérivés de *qui, quæ, quod*, et qui sont en même temps interrogatifs.

ANTÉCÉDENTS.	RELATIFS-INTERROGATIFS.
1° <i>tãlis, e, tel.</i>	<i>quãlis, e, que, quel?</i>
2° <i>tantus, a, um,</i> { <i>tant de, si grand.</i>	<i>quantus, a, um,</i> { <i>que, combien grand?</i>
3° <i>tõt (indécl.), tant, si nombreux.</i>	<i>quõt (indécl.), que, combien?</i>

REM. 1. De *tantus* et de *tot*, avec la même particule que l'on voit dans *idem*, on forme *tantusdem, tantadem, tantumdem* (autant de, aussi grand), et *tõtidem*, indéclinable (autant, aussi nombreux).

2. Si à chacun des relatifs vous joignez *cunq̄ue*, vous aurez :

qualiscunq̄ue, qualescunq̄ue, de quelque espèce que.
quantuscunq̄ue, quantacunq̄ue, etc., quelque grand que.
quotcunq̄ue (indéclinable), quelque nombreux que.

Au lieu de *quantuscunq̄ue*, et à l'imitation de *quivis, quilibet, quisquis*, on dit aussi *quantusvis, quantuslibet* et *quantus quantus* (ce dernier, archaïque). *Quotquot* pour *quotcunq̄ue* est très-usité.

3. De *quõt* vient *quõtus, a, um*, déjà expliqué § 141, et de ce dernier, *quõtusquisque, quõtacquæque, quõtumquodque* (combien y en a-t-il qui)?

4. Enfin, de *tantus* et de *quantus* se forment les diminutifs *tantulus* (si petit), *quantulus* (combien petit), *quantuluscunq̄ue* (quelque petit que).

SUPPLÉMENT AUX PRONOMS PERSONNELS

ET AUX ADJECTIFS PRONOMINAUX POSSESSIFS.

§ 146. 1. La particule inséparable *mẽt* se joint assez souvent aux différents cas des pronoms pour les déterminer davantage : *egomet, meimet, suimet*; et avec *ipse*, qui ajoute encore plus de précision, *nobismet ipsis, semet ipsum*. Il faut excepter les génitifs pluriels, qui n'admettent pas de particule, et le nominatif *tu*, pour lequel on dit *tutẽ*, et archaïquement *tutẽmet*.

2. *Sẽsẽ* est très-usité pour *se* accusatif et ablatif. On trouve rarement *tẽtẽ* et *mẽmẽ*.

3. Le datif *mihî* peut, surtout en vers, se contracter en *mi*.

4. Au génitif pluriel, on rencontre dans Plaute et dans Térence, *nostrorum, vestrorum* (et en parlant à des femmes, *vestrarum*), au lieu de *nostrum* et *vestrum*, ce qui prouve que ces dernières formes sont une syncope des premières. C'est ainsi qu'on dit en français *un des nôtres, un des vôtres*, pour *un d'entre nous, un d'entre vous*.

Par une analogie évidente, la seconde forme du même génitif *nostrî, vestrî*, n'est autre chose que le génitif singulier neutre de *noster, vester*.

Ces deux remarques expliquent pourquoi l'on emploie *nostrum* quand on envisage séparément les individus désignés par le mot *nous*, et *nostrî*, quand on considère ces mêmes individus comme formant un ensemble et une sorte d'unité collective.

Il est très-probable que les génitifs du singulier, *mei, tui, sui*, sont également empruntés aux adjectifs possessifs *meus, tuus, suus*, au lieu de servir à former ces derniers¹.

5. A l'ablatif des mêmes adjectifs, on ajoute quelquefois la particule inséparable *ptẽ* : *meopte, tuopte, suopte*; par exemple : *meopte consilio* (par ma propre détermination), *suapte naturã* (par sa propre nature). On les renforce également à différents cas par la particule *met* : *suomet, suosmet*.

1. En grec on dit τὸ ἐμὸν pour ἐγὼ, τὸ ὑμέτερον pour ὑμεῖς.